



# PROCÈS-VERBAL

Rencontre à l'hôtel-de-ville de Champlain le 13 déc. 2022 à 17 h

## Présents

- Président **Guy Simon**, Maire de Champlain (Municipalité locale)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (Organisme voué à l'environnement)
- **Stéphane Comtois**, dir. général, Énercycle (Exploitant)
- **Isabelle Lévesque**, citoyenne (Citoyen)
- **Christian Gendron**, MRC des Chenaux (MRC)

## Invités

- **Sébastien Chartier**, Matrec (Opérateur)
- **Julie Bourassa**, Énercycle

## Absents

- **Mathieu Bergamini**, Diana Food (Organisme local)
- **Raynald Perron**, Matrec (Opérateur)

## 1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Formant le quorum, M. Simon ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence. Considérant qu'il s'agit de la première séance de Mme Lévesque à titre de représentante des citoyens, un tour de table a lieu pour que chacun puisse se présenter.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simon invite les membres à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été envoyé par courriel.

Il est proposé par M. Gendron et appuyé par M. Comtois d'adopter l'ordre du jour.  
*Adopté à l'unanimité.*

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2022**

Quelques modifications à des fins de précisions et de correction des fautes de frappe sont proposées. M. Simon informe la secrétaire que l'adresse courriel de la municipalité doit être actualisée, ce qui explique pourquoi l'affichage public de l'ordre du jour à Champlain n'a pas été fait dans les temps.

Il est proposé par M. Comtois et appuyé par M. Simon d'adopter le procès-verbal tel que modifié.  
*Adopté à l'unanimité.*

### **4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL**

**4.1 Type de fichier déposé dans l'intranet :** Le document Statuts et règles de fonctionnement a été converti en format PDF pour en faciliter la consultation et les titres des autres fichiers ont été harmonisés.

**4.2 Appel à candidatures :** À l'automne, l'appel à candidatures pour combler les sièges du représentant d'un organisme ou groupe local et d'un représentant citoyen a bel et bien été publicisé. M. Bergamini (Diana Food) et Mme Lévesque (citoyenne) ont été confirmés. Par ailleurs, les organismes environnementaux admissibles ont désigné Environnement Mauricie pour les représenter. Une lettre de confirmation a été transmise au président le 10 octobre 2022. Le renouvellement des mandats des membres du comité est donc complété.

**4.3 Texte dans le Champlainois sur l'agrandissement :** Le texte n'a pas encore été produit par l'équipe de rédaction. À venir.

### **5. DÉPÔT ET SUIVIS DES AVIS DE NON-CONFORMITÉS**

**5.1 Avis du 28 juin 2022 - Dépassement de la hauteur permise pour le recouvrement final :** L'exploitant et le propriétaire ont transmis une réponse au Ministère<sup>1</sup> pour expliquer les opérations en question. Le Ministère fixe une hauteur limite pour l'enfouissement et dès que le volume des matières résiduelles dépasse cette limite, un avis de non-conformité peut être émis. La raison pour laquelle l'exploitant dépasse volontairement cette hauteur maximale est qu'il y a à l'endroit ciblé un affaissement naturel qui survient après quelques mois. Lorsque l'opérateur respecte la hauteur permise au certificat d'autorisation, il peut se former une cavité avec le temps. Si la cavité survient après la fermeture de la cellule, l'opérateur doit ouvrir à nouveau la cellule pour remplir l'espace et mettre à niveau la cellule, ce qui engendre des manœuvres coûteuses, complexes et qui ont un impact indésirable (ex. émanation d'odeurs, contournement de puits, déplacement de la machinerie, etc.). Le Ministère comprend, mais n'accepte pas ce type de manœuvre et émet un avis de non-conformité.

Le comité suggère à l'exploitant de préciser ces explications dans le document de réponse transmis au Ministère pour permettre une meilleure compréhension des opérations et éviter des avis de non-conformité répétitifs.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Des questions de compréhension sont posées sur l'avis de non-conformité du 17 mars 2022 qui avait été abordé à la dernière rencontre.

**Question :** Qu'est-ce qui s'est passé avec la conception du premier puits qui était supposé régler la problématique ?

**Réponse :** La conception initiale n'était pas adéquate, donc un autre système de collecte des eaux contaminés a été conceptualisé et effectué. Ces travaux sont temporaires. Il est attendue que les travaux qui auront lieu dans le cadre du projet d'agrandissement seront adéquats pour régler la problématique à long terme.

**Question :** Pourquoi le taux de fer est si élevé ?

**Réponse :** C'est en raison du type de sol où est situé le LET qui est très ferreux. Lorsque le Ministère signale un dépassement des taux, l'exploitant doit prouver l'origine naturelle de l'apport en fer (en amont du LET) et montrer que la concentration n'est pas causée par les opérations du LET. Il est suggéré de faire la démonstration claire des niveaux de base dans le sol pour faire la démonstration que les dépassements sont naturels.

## 6. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS

Depuis la rencontre de juin 2022, il n'y a pas eu de travaux importants.

Des puits de pompage sont installés, des puits horizontaux ont été ajoutés dans la cellule dédiée aux fines de CRD<sup>2</sup> sans être encore raccordés.

## 7. TONNAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES REÇUES ET PRÉVISIONS

En guise de rappel, le LET de Champlain accueille les matières résiduelles de 9 municipalités de la MRC (excluant Notre-Dame-du-Mont-Carmel). Le reste doit venir de l'extérieur de la Mauricie pour éviter de concurrencer le LET de Saint-Étienne-des-Grès (Énercycle).

- 55 936.49 tonnes de fines de CRD
- 34 650 tonnes de déchets
- Total de 90 586.49
- ±95 000 tonnes prévues d'ici le 31 décembre 2022

Écart à la baisse de 55 000 tonnes par rapport aux prévisions annuelles qui s'explique par un plus faible volume des fines de CRD. Des démarches pour trouver de nouveaux clients au sein des centres de tri de CRD sont en cours du côté de Matrec.

La prévision pour 2023 est de 135 000 tonnes (matières résiduelles et fines de CRD).

---

<sup>2</sup> Particules fines des matières issues de la construction, rénovation et démolition.

**Question :** Peut-on s'attendre à une baisse importante du tonnage une fois la collecte des matières organiques (bac brun) implantée ?

**Réponse :** Pas de beaucoup. Sur le tonnage total, seulement 5 000 tonnes viennent du secteur résidentiel. Avec la collecte des matières organiques, on estime une baisse de 2 500 tonnes pour ce secteur en 2023.

## 8. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

M. Chartier explique un signalement d'odeurs qui a été porté à sa connaissance. Après une vérification sur les lieux, l'origine de l'odeur a été attribuée à de l'épandage de grain sur une terre agricole à proximité et non selon les opérations du LET. L'orientation du vent et la confirmation de la source ont permis d'arriver à cette conclusion.

Le comité signale que le registre des odeurs rendu disponible dans l'intranet n'est pas à jour.

**Question :** Quel est le processus pour faire une plainte ?

**Réponse :** Il existe un numéro de téléphone pour signaler des épisodes d'odeurs.

Après vérification, le comité constate que le numéro pourrait être mieux communiqué pour que la population puisse l'utiliser. À la suggestion du comité, le numéro devrait être indiqué sur le site internet de la municipalité, d'ajouter une mention dans les communications du Champlainois et de le diffuser sur le groupe Facebook « Gens de Champlain ».

## 9. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

Matrec est toujours en attente d'une réponse du Ministère concernant le projet d'agrandissement du LET.

L'étude d'impacts environnementaux a été rendue en mai 2022, à la suite de quoi, le Ministère a soumis une série de questions pour lesquelles l'exploitant a répondu. Depuis, la réponse du Ministère est toujours attendue.

**Question 1 :** Est-ce que les questions du Ministère et les réponses de Matrec sont publiques ?

**Réponse :** Il faudrait vérifier auprès du Ministère s'il veut rendre l'échange accessible.

**Question 2 :** Est-ce que le comité de vigilance a eu accès à l'étude d'impacts ?

**Réponse :** Non. Ce type de document ne fait pas partie de ceux qui doivent être transmis au comité de vigilance. L'exploitant a quand même tenu des activités et séances d'information grand public pour expliquer le projet d'agrandissement, consulter la population sur ses préoccupations et tenir compte des demandes du milieu en amont de l'étude d'impacts environnementaux.

Le comité espère que le projet d'agrandissement repose sur des prévisions qui tiennent compte des impacts des changements climatiques sur les futurs aménagements (ex. pluie diluvienne, glissement de terrain, crue printanière, etc.).

## **10. ACTUALITÉ**

Dans les prochains mois, Énercycle procédera à la distribution des bacs bruns au secteur résidentiel. Des séances d'informations sont organisées pour expliquer les changements demandés dans les habitudes de vie de la population (ex. triage à la source des matières, fréquence des collectes, impacts environnementaux et économiques de la participation régionale, etc.).

## **11. VARIA**

### **11.1 Visite des installations de Diana Food**

On rappelle l'invitation de M. Bergamini quant à l'organisation d'une visite des installations de l'entreprise Diana Food qui a un lien d'affaires avec le LET de Champlain. Il est suggéré d'organiser la prochaine rencontre dans les locaux de Diana Food Canada à la fin du mois de mai du comité, puis de combiner l'activité avec une visite des installations de l'entreprise.

## **12. PROCHAINE RENCONTRE**

Un après-midi à la fin du mois de mai 2023.

## **13. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Proposé par M. Comtois

Appuyé par Mme Lauréanne Daneau.

NON-ADOPTÉ

---



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire  
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain